

# AVIS PUBLIC

1er novembre 2019

## PLAN MUNICIPAL ET ARRÊTÉ DE ZONAGE DU VILLAGE DE ST-ISIDORE

---

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le Village de St-Isidore a l'intention de modifier son plan municipal, en agrandissant une affectation industrielle (I) à même une affectation mixte (M) et une affectation naturelle, de protection et récréative (NPR) et son arrêté de zonage, en créant une zone AI (aménagement intégré), identifiée AI-4, à même une zone M2 (mixte routière), I (industrielle) et NPR (naturelle, de protection et récréative). Le terrain concerné porte le numéro d'identification (NID) 20718748 et est situé au 3747 boulevard des Fondateurs, St-Isidore, Nouveau-Brunswick, ainsi qu'une partie du terrain portant le numéro d'identification (NID) 20718722. Le but de cette modification est de permettre l'agrandissement d'un garage existant de maintenance d'équipement lourd.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 26 novembre à 19h30 à la salle du Conseil municipal de St-Isidore, située au 3906 boulevard des Fondateurs.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés au secrétaire municipal au 3906 boulevard des Fondateurs, St-Isidore NB E8M 1C2, doivent énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés et être reçus au plus tard le 21 novembre à 16h30. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu au temps et lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant à l'édifice municipal de St-Isidore, de 8h30 à 16h du lundi au vendredi, à l'adresse ci-haut indiquée.



Village de St-Isidore  
3906, boulevard des Fondateurs  
St-Isidore NB E8M 1C2  
Courriel : [info@saintisidore.ca](mailto:info@saintisidore.ca)  
Téléphone : (506) 358-6005  
Télécopieur : (506) 358-6010

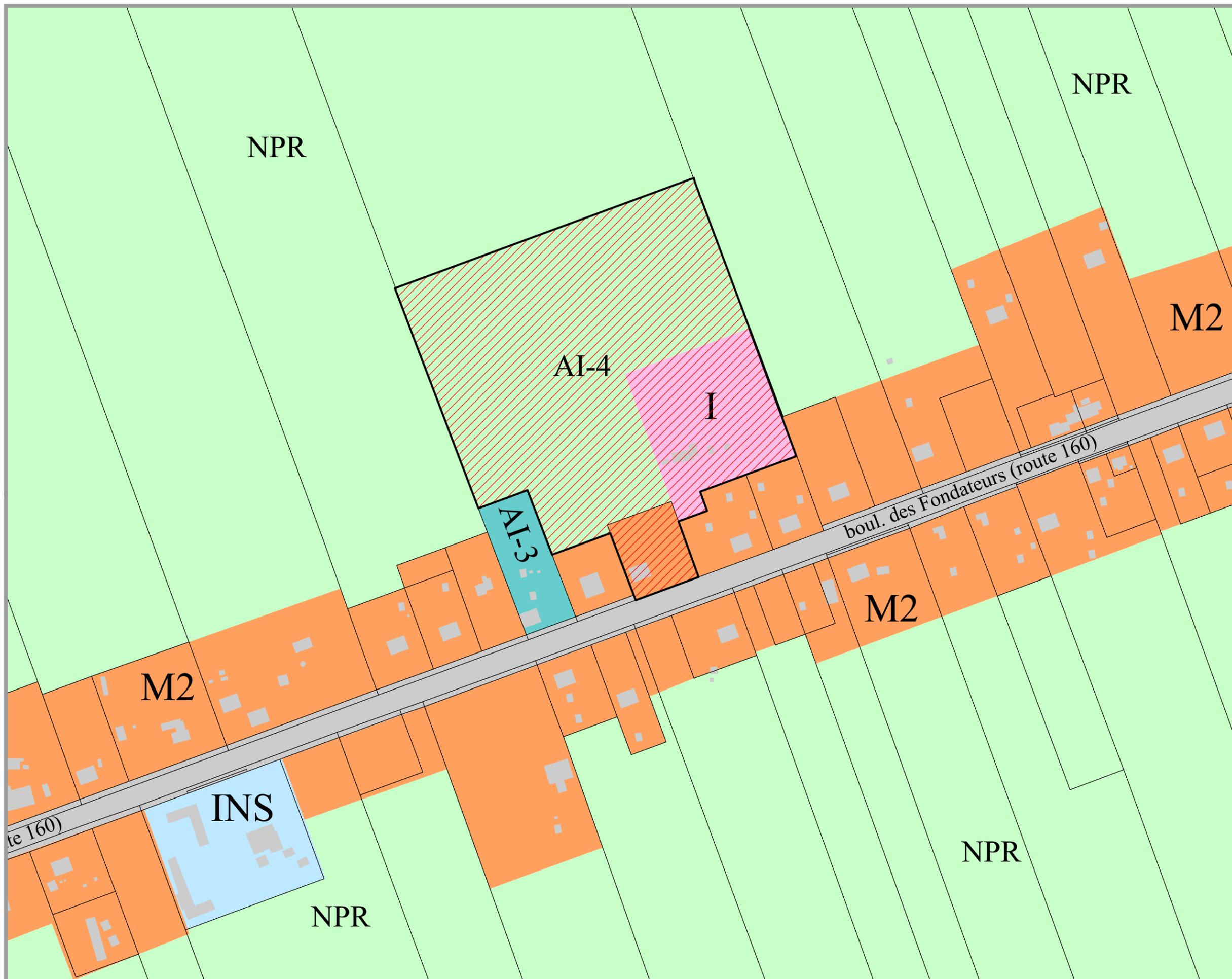


Annexe A-1  
Modification à la carte de zonage

Légende

Zones

-  Mixte routière (M2)
-  Institutionnelle (INS)
-  Industrielle (I)
-  Naturelle, de protection et récréative (NPR)
-  Aménagement intégré (AI)
-  Zone modifiée M2, I et NPR vers AI-4



1 centimètre = 35 mètres



Commission de  
services régionaux  
Péninsule acadienne

Préparé par :  
Richard Servant, analyste en géomatique  
Approuvé par :  
Charles-Éric Landry, urbaniste  
Préparé le : 30 septembre 2019